

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 17 AVRIL 2014

### COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

**M. le Maire**

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.  
M. LANGLOIS est désigné en qualité de Secrétaire adjoint.*

***Adopté à l'unanimité.***

**M. le Maire**

n° 2 - **Pouvoirs.**

**Mme SAUVEGRAIN**

n° 3 - **Commissions municipales. Dénomination et désignation des membres.**

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il proposé au Conseil Municipal :

1°) de dénommer et de fixer le nombre et la composition des commissions communales selon le détail figurant dans la délibération pour la durée du mandat ;

2°) en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;

3°) de désigner les membres des commissions communales pour la durée du mandat.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme SAUVEGRAIN**

n° 4 - **Comité Syndical du S.I.V.U. de l'Eco-Quartier des Groues. Election des membres.**

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2010, M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, a créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de l'Eco-Quartier des Groues entre les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Les statuts du S.I.V.U. prévoient la désignation des membres du Comité Syndical au nombre de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants pour chaque collectivité.

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de cinq

- Séance du jeudi 17 avril 2014 -

délégués titulaires et de cinq délégués suppléants pour représenter la Mairie au sein du Comité Syndical du S.I.V.U. de l'Eco-Quartier des Groues.

\*\*\*\*

Election de cinq membres titulaires

Candidat	Bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins nuls	Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Voix obtenues
M. GROUARD	55	-	4	51	26	51
Mme CHERADAME	55	-	4	51	26	51
Mme ANTON	55	-	4	51	26	51
M. BLANLUET	55	-	4	51	26	51
M. GRAND	55	1	4	50	26	50

Sont élus titulaires :

M. GROUARD  
Mme CHERADAME  
Mme ANTON  
M. BLANLUET  
M. GRAND

\*\*\*\*

Election de cinq membres suppléants.

Candidat	Bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins nuls	Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Voix obtenues
Mme de QUATREBARBES	55	-	4	51	26	51
M. GABELLE	55	-	4	51	26	51
M. LAGARDE	55	-	4	51	26	51
M. HOEL	55	-	4	51	26	51
M. RICOUD	55	-	4	51	26	51

Sont élus suppléants :

Mme de QUATREBARBES  
M. GABELLE  
M. LAGARDE  
M. HOEL  
M. RICOUD

**Mme SAUVEGRAIN**

n° 5 - **Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret. Election des membres.**

Les statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret prévoient que la Mairie est représentée par deux délégués titulaires et un suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret.

\*\*\*

**Mmes ANTON et DIABIRA ont été élues titulaires et Mme HOSRI élue suppléant avec 44 voix pour. Il y a 11 abstentions.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 6 - **Comité Syndical de l'Etablissement Public Loire. Désignation des membres.**

Les statuts de l'Etablissement Public Loire (syndicat mixte ouvert) prévoient que la Mairie est représentée au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public Loire ;

2°) de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Mairie au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public Loire.

\*\*\*

**M. GROUARD a été désigné titulaire et Mme ANTON désignée suppléant avec 44 voix pour. Il y a 11 abstentions.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 7 - **Commission d'Appel d'Offres. Election des membres.**

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est constituée, dans les communes de plus de 3 500 habitants, du Maire ou de son représentant, Président, et de cinq membres du Conseil Municipal, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

\*\*\*\*

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	55
- Bulletins nuls .....	0
- Bulletins blancs .....	3
- Suffrages exprimés .....	52
- Majorité absolue .....	27

**ONT OBTENU**

- Liste conduite par M. POISSON .....	44 voix
- Liste conduite par Mme TRIPET .....	8 voix

**REPARTITION DES SIEGES**

Quotient électoral :  $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{52}{5} = 10,4$

- Liste conduite par M. POISSON :  
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{44}{10,4} = 4,23$

- Liste conduite par Mme TRIPET :  
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{8}{10,4} = 0,769$

- Séance du jeudi 17 avril 2014 -

La liste conduite par M. POISSON a obtenu 4 sièges.  
La liste conduite par Mme TRIPET a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

**Au plus fort reste**

- Reste obtenu par la liste conduite par : M. POISSON : 0,23
- Reste obtenu par la liste conduite par : Mme TRIPET : 0,769

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme TRIPET

**SONT ELUS**

Titulaires :

- M. POISSON
- Mme de QUATREBARBES
- M. HOEL
- Mme RICARD
- Mme TRIPET

Suppléants :

- M. LELOUP
- M. MOITTIE
- M. LANGLOIS
- Mme DESCHAMPS
- Mme MATET DE RUFFRAY

Mme SAUVEGRAIN

n° 8 - **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Fixation du nombre d'administrateurs. Désignation des représentants.**

En application des articles R. 421-4 et L. 421-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal doit fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et désigner ses représentants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer à 23 le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;

2°) de désigner les administrateurs :

- 6 membres de l'organe délibérant ;
- 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont 2 ont la qualité d'élu local d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle de rattachement ;

- 1 membre qui représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

**Adopté par 44 voix contre 2.  
Il y a 9 abstentions.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 9 - **S.E.M. Orléans Gestion, S.E.M.D.O., S.E.M.P.A.T. et O.L.B. Désignation des membres.**

*La séance a été suspendue de 19h46 à 19h47 puis de 19h55 à 19h56.*

Selon les statuts de chacune des Sociétés d'Economie Mixte dont la Mairie est actionnaire, il convient de désigner des représentants pour siéger au sein des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration ou du Conseil de Surveillance de ces sociétés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de désigner les élus appelés à représenter la Mairie au sein des instances selon le détail ci-après ;

Nom de l'organisme	Nombre de représentants	Représentants proposés	Vote	Elu/non élu
<b>Société d'Economie Mixte Orléans Gestion</b>				
* Conseil d'Administration (à main levée)	9 élus dont 2 de l'opposition	- Michel MARTIN	44 voix pour. Il y a 1 abstention et 10 non participations.	ELU
		- Muriel SAUVEGRAIN		ELUE
		- Nathalie KERRIEN		ELUE
		- Jean-Luc POISSON		ELU
		- François FOUSSIER		ELU
		- Gérard GAINIER		ELU
		- Philippe PEZET	ELU	
		- Michel BRARD	8 voix pour. Il y a 47 non participations.	ELU
- Dominique TRIPET	8 voix pour. Il y a 47 non participations.	ELUE		
- Christophe de BELLABRE	3 voix pour. Il y a 52 non participations.	NON ELU		
* Assemblée Générale (à main levée)	1 élu	François FOUSSIER	Unanimité	ELU
	1 suppléant	Jean-Luc POISSON	Unanimité	ELU
<b>Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais</b>				
* Conseil d'Administration (à bulletin secret)	8 élus dont 1 de l'opposition	- Serge GROUARD	46 voix	ELU
		- Michel MARTIN		ELU
		- Olivier CARRE		ELU
		- Muriel CHERADAME		ELUE
		- Muriel SAUVEGRAIN		ELUE
		- Jean-Luc POISSON		ELU
		- Véronique ALLAIRE		ELUE
		- Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA	10 voix	ELUE
		- Christophe de BELLABRE	3 voix	NON ELU
* Assemblée Générale (à main levée)	1 élu	Muriel CHERADAME	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELUE
	1 suppléant	Véronique ALLAIRE	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELUE

<b>Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire</b>				
* Conseil d'Administration (à bulletin secret)	7 élus dont 1 de l'opposition	- Muriel CHERADAME	46 voix	ELUE
		- Muriel SAUVEGRAIN		ELUE
		- Michel MARTIN		ELU
		- Olivier CARRE		ELU
		- Philippe PEZET		ELU
		- Véronique ALLAIRE	45 voix	ELUE
		- Jean-Philippe GRAND	10 voix	ELU
		- Philippe LECOQ	3 voix	NON ELU
* Assemblée Générale (à main levée)	1 élu	Philippe PEZET	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELU
	1 suppléant	Muriel SAUVEGRAIN	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELUE
<b>Société d'Economie Mixte Sportive Locale Orléans Loiret Basket</b>				
*Conseil de surveillance (à main levée)	3 élus	- Michel MARTIN	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELU
		- Soufiane SANKHON	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELU
		- Philippe PEZET	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELU
* Assemblée Générale (à main levée)	1 élu	Soufiane SANKHON	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELU
	1 suppléant	Philippe PEZET	44 voix pour. Il y a 11 abstentions.	ELU

2°) d'autoriser M. Michel MARTIN, 2ème Maire-Adjoint, à solliciter le mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Orléans-Gestion ;

**Adopté par 47 voix.  
Il y a 8 abstentions.**

3°) d'autoriser M. Michel MARTIN, 2ème Maire-Adjoint, à solliciter le mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais ;

**Adopté par 44 voix.  
Il y a 11 abstentions.**

4°) d'autoriser Mme Muriel SAUVEGRAIN, 3ème Maire-Adjoint, à solliciter le mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire ;

**Adopté par 44 voix.  
Il y a 11 abstentions.**

5°) d'autoriser M. Michel MARTIN, 2ème Maire-Adjoint, à solliciter le mandat de Président du Conseil de Surveillance de la Société d'Economie Mixte Sportive Locale Orléans Loiret Basket.

**Adopté par 44 voix.  
Il y a 11 abstentions.**

**Mme SAUVEGRAIN**

n° 10 - **Organismes extérieurs. Désignation des représentants.**

Selon les textes en vigueur et les statuts des différents organismes, la Mairie est amenée à désigner des représentants pour siéger au sein des

- Séance du jeudi 17 avril 2014 -

Assemblées Générales et Conseils d'Administration des établissements publics, des associations et organismes divers.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Mairie au sein des organismes.

- **Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans (à main levée) : *Adopté par 51 voix. Il y a 4 abstentions.***
- **Auberge de la Jeunesse – Centre Régional de la Jeunesse et des Sports - C.R.J.S. (à main levée) : *Adopté par 51 voix. Il y a 4 abstentions.***
- **Association de la Scène Nationale (à scrutin secret) :**

**Mme Nathalie KERRIEN, Mme Laëtitia PINAULT et M. Philippe BARBIER ont obtenu 45 voix.**

**Mme Dominique TRIPET a obtenu 10 voix.**

**Mme Arlette FOURCADE a obtenu 3 voix.**

#### **SONT ELUS**

***Mme Nathalie KERRIEN, Mme Laëtitia PINAULT, M. Philippe BARBIER et Mme Dominique TRIPET.***

- **Centre Chorégraphique National (à main levée) : *Adopté par 51 voix. Il y a 4 abstentions.***
- **Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret et sur la Déportation Juive – C.E.R.C.I.L. (à main levée) : *Adopté par 51 voix. Il y a 4 abstentions.***
- **Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et Théâtre d'Orléans (à main levée) : *Adopté par 51 voix. Il y a 4 abstentions.***
- **Ecole Supérieure d'Art et de Design - E.P.C.C. – E.S.A.D. (à main levée) : *Adopté par 51 voix. Il y a 4 abstentions.***

**M. MARTIN**

- n° 11 - **Indemnité de conseil au trésorier. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir au bénéfice de M. Georges DEMARTY, trésorier principal, l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100 % de l'indice brut 100 prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.***

**Mme KERRIEN**

- n° 12 - **Spectacle vivant. Délégation à accorder à M. le Maire pour prendre toute décision nécessaire à la conclusion de contrats de cession avec les producteurs et de contrats d'intermittents du spectacle.**

Le développement des actions culturelles et événementielles engagées et pilotées par la Mairie se traduit par l'organisation croissante de spectacles vivants dans le cadre des saisons des différents établissements culturels ou de manifestations telles que le Festival de Jazz, le Festival de Loire, la Nuit des Musées, les journées du patrimoine, Orléanoïde etc.

- Séance du jeudi 17 avril 2014 -

Pour faciliter l'organisation, la production et la diffusion des animations ou spectacles vivants, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour prendre toute décision en vue de la conclusion des contrats de cession de spectacles, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Mairie. Il sera rendu compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions ainsi prises ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir avec les intermittents du spectacle selon les modèles types joints à la délibération ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour solliciter toute subvention au taux le plus favorable auprès des organismes publics ou privés et notamment la D.R.A.C. Centre pour l'ensemble de ces manifestations ;

4°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires dans ce cadre et à signer notamment les conventions relatives à l'attribution des subventions.

***Adopté par 52 voix.  
Il y a 3 abstentions.***

\*\*\*

- Question orale de Mme TRIPET relative à la délégation pour la lutte contre l'immigration clandestine.

Orléans, le 18 avril 2014

Le Maire,  
Serge GROUARD